



Commune d'ESSOMES-SUR-MARNE

1 rue de l'Abbaye

02400 Essômes-sur-Marne

03 23 83 08 31

mairie@mairie-essomes.com

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'organe délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Le recueil des actes administratifs est, quant à lui, abrogé.

Le compte rendu est remplacé par le procès-verbal signé par le maire et le secrétaire de séance.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

Numéro de la délibération	Objet
2024DEL65	Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité / Délibération permanente
2024DEL66	Exonération en faveur des immeubles situés en zone <i>France Ruralités Revitalisation</i> rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466G du code général des impôts
2024DEL67	Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations – Délibération complémentaires à la délibération n°68 du 11/10/2022
2024DEL68	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
2024DEL69	Charte partenariale entre la commune et la direction départementale des finances publiques de l'Aisne pour l'ajustement de l'actif (inventaire)
2024DEL70	Travaux à la salle polyvalente – Demande de subvention DETR
2024DEL71	Modification du tableau des emplois – Recrutement d'un contrat PEC
2024DEL72	Versement de la prime de direction aux directeurs et directeurs adjoints des ALSH
2024DEL73	Service de prévention et de santé au travail du centre de gestion de l'Aisne – Adhésion
2024DEL74	Chèques-cadeaux pour le personnel communal

Le Maire,
Jean-Paul BERGAULT

La Secrétaire de séance,
Virginie SCHUCHARD